



Rome, le 19 Juin 2019

Notre Organisme opère depuis plusieurs années dans le secteur des certifications et en particulier dans le secteur des **certifications des compétences professionnelles**.

Présentation:

Le Groupe AJA est aujourd'hui présent dans tous les principaux Pays du monde avec plus de 40 bureaux et plus de 70.000 Clients. AJA Europe offre une gamme complète de services dans les secteurs des inspections, évaluations de conformité, assistance technique, formation et certification.

Le Groupe, fondé à la fin des années '90, constitue un ensemble organique d'activités spécialisées dédiées à la fourniture de services à valeur ajoutée élevée, capable de fournir solutions diversifiées selon les exigences de chaque professionnel, des entreprises de toute dimension, des multinationales et des institutions.

Notre Mission est "Créer de la valeur ajoutée pour le client en l'accompagnant dans le développement de son business, la gestion des risques, la croissance professionnelle, l'optimisation des performances et dans l'image personnelle et de l'entreprise».

Dans l'affectation des services, indépendants et complètement distincts de quelque autre activité que ce soit qui pourrait en menacer l'impartialité, AJA Europe met en œuvre les compétences spécifiques et le professionnalisme de son équipe, constamment formée sur la discrétion et sur les responsabilités qu'elle assume au regard des Clients.

Notre Politique se résume ainsi «Intégrité, Honnêteté, Compétence, Indépendance, Transparence et Impartialité». Ces principes sont les valeurs fondamentales qui guident depuis toujours notre Groupe.

Nous opérons à travers un réseau de bureaux locaux, assujettis à une constante activité de contrôle et de coordination, à qui on demande l'activité de l'évaluation et des relations économiques-financières avec les clients.

Plus de renseignements sont disponibles sur notre site: <http://ajaeurope.eu/>

Notre activité:

Notre cœur de métier est la certification des systèmes de gestion, des produits, des services, des processus et des certifications des compétences.

Nous agissons sous l'accréditation des Organismes d'Accréditation signataires des accords internationaux de reconnaissance réciproque, dont par exemple UKAS et ACCREDIA.





Pour la certification des compétences, pour certains profils professionnels, nous travaillons sous l'accréditation de ACCREDIA (organisme italien d'accréditation), dans le respect des standards internationaux ISO 17024:2012.

Nos certifications d'accréditation sous ACCREDIA sont disponibles sous le link:

https://services.accredia.it/ppsearch/accredia_orgmask.jsp?ID_LINK=1733&area=310&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_ORG=3265&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_SCHEMI=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_SCHEMI_ALTRI=&PPSEARCH_ODC_SEARCH_MASK_SETTORE_ACCR=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_CITTA=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_PROVINCIA=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_REGIONE=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_STATO=&orgtype=all&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_SCOPO=&PPSEARCH_ORG_SEARCH_MASK_PDFACCREDITAMENTO=&submitBtn=Cerca

Pour les profils pour lesquels ils ne sont pas disponibles pour le moment des standards nationaux ou internationaux, nous avons développé des standards propriétaires en synergie avec les associations, universités et experts du secteur. Nous agissons sur environ 20 profils professionnels qui comprennent les principaux secteurs productifs et des services. Nous comptons à aujourd'hui environ 2.300 professionnels certifiés avec nous.

En Italie aussi a été revu récemment le cadre normatif relatif aux titres professionnels, avec la Loi 4 de 2013 et le D.Lgs. 13 de 2013. Ces actes ont décrété la pleine reconnaissance de la certification des compétences dans le cadre de l'exercice des professions non organisées par les ordres, collèges et associations professionnels. Les Certifications délivrées par AJA ont donc pleine reconnaissance et ils peuvent être immédiatement utilisés sur le plan professionnel.

En même temps, il faut souligner que, selon les accords internationaux de reconnaissance réciproque (Multi Lateral Agreement) entre les organismes d'accréditation, les certifications délivrées sous l'accréditation ACCREDIA ont pleine crédibilité dans le monde entier, comme il est possible de vérifier sur la page de l'Association Internationale des Organismes d'Accréditation – IAF (International Accreditation Forum) <https://www.iaf.nu/articles/Purpose/15>.

Le **Comité Français d'Accréditation – COFRAC** fait partie lui aussi de ces accords internationaux. Plus de détails sont disponibles sur le lien : <https://www.cofrac.fr/quest-ce-que-laccréditation/quelles-garanties-de-reconnaissance-a-linternational/>

Dans le secteur du bien-être nous sommes en mesure de certifier le profil de Naturopathe.

Le processus de certification se développe en 3 phases principales :

Demande de certification de la part du demandeur et contrôle des prérequis





d'expérience professionnelle et formation.

Examen de certification, mené par des examinateurs qualifiés.

Délibération technique, menée par des experts indépendants de la matière, non impliqués dans les activités d'examen, et émission des certifications.

Afin de fournir un cadre plus complet, voici plus de détails sur les profils professionnels mentionnés ci-dessus.

Figure professionnelle du Naturopathe - UNI 11491:2013

La Naturopathie est une discipline qui s'occupe du bien-être de la personne. La fonction du Naturopathe professionnel est de favoriser dans l'individu les meilleures conditions pour le développement des processus de rééquilibrage du système «corps-esprit».

La Naturopathie peut donc être identifiée dans son ensemble comme une pratique générale de soins naturels. Elle recherche et repère les causes fondamentales du mal-être, elle conseille la personne dans sa globalité avec une approche personnalisée et indique les principes d'une correcte hygiène de vie pour une prévention efficace. La Naturopathie fait partie de l'ensemble des systèmes et des disciplines du bien-être exercés par des opérateurs non-médecins.

Pour tracer les caractéristiques du Naturopathe, l'UNI (Ente Italiano di Normazione) en 2019 a émis, en accord avec les principaux experts du secteur, la normative UNI 11491 – Figure Professionnelle du Naturopathe, qui régleme les aptitudes, les connaissances et les compétences que les Naturopathes doivent avoir pour exercer. Le profil du Naturopathe professionnel, comme défini par la normative UNI 11491, est une figure clé pour la contribution à l'amélioration de la qualité de vie dans sa globalité et agit directement sur les causes qui entravent le naturel équilibre de l'individu.

L'accès à l'examen de la certification est possible après un préalable contrôle des prérequis de l'expérience professionnelle et de formation.

La Certification a une durée de 5 ans, sous réserve de démontrer sa réussite professionnelle à la fin de la troisième année, nécessaire pour vérifier la continuité de l'expérience professionnelle et la mise à niveau continue des professionnels certifiés.

Alfonso Pagliuca
Président du Conseil d'Administration
AJA Registrars Europe Srl



